

*Département du Calvados
Communauté de communes
Seulles Terre et Mer*

*Siège social :
10 Place Edmond Paillaud
Creully
14480 CREULLY SUR SEULLES*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DEL2021_051 : PSLA de Creully sur
Seulles : Plan de financement et demandes de
subventions**

Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, 10 place Edmond Paillaud, à Creully sur Seulles, et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, président. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 2 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 2 avril 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour: 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :

Vincent DAUCHY, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvaine LEFEVRE, Hervé RICHARD, Thierry OZENNE.

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Geoffroy JEGOU du LAZ, Patrick LAVARDE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Colette ORIEULT, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DECHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON

Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Marcel DUBOIS

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_051 : PSLA DE CREULLY SUR SEULLES : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n°2019-015 du 15 février 2019 portant sur la création d'un PSLA à Creully sur Seules
- Vu la délibération n°2020-074 du 19 novembre 2020 portant sur le principe de l'équité des loyers des PSLA de Tilly sur Seules et Creully sur Seules
- Vu l'avis favorable du comité de pilotage des PSLA en date du 18 mars 2021
- Vu le plan prévisionnel de financement présenté

Considérant que seul un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) est en capacité de mobiliser les aides publiques qui permettent d'accompagner ce type de projet, la Communauté de Communes a présenté au comité des financeurs du 15 janvier 2021, le dossier de demande de subventions relatif au projet du PSLA de Creully-sur-Seules.

Considérant que les co-financeurs seront sollicités comme suit :

- L'Union Européenne au titre du FEADER pour un montant de 175 000€
- La Région pour un montant de 250 000€
- Le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire pour un montant de 380 000€

Considérant que par courrier du 26 octobre 2020, la Sous-Préfecture a informé que Monsieur le Préfet du Calvados a proposé, au Préfet de la Région Normandie, l'attribution d'une subvention de 500 000€ au titre de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

VALIDE l'opération et son plan de financement annexé à la présente délibération

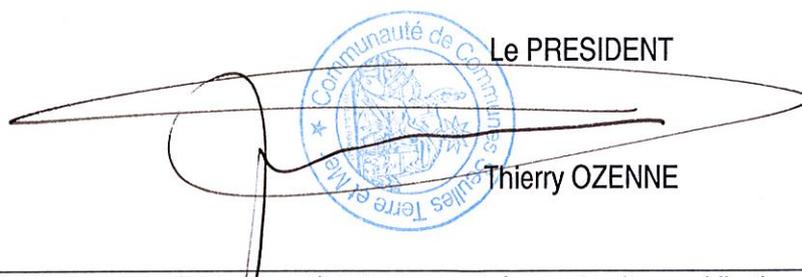
AUTORISE le Président et le mandataire, la SHEMA, à solliciter le maximum de subventions auprès des financeurs : Union Européenne, Région et Conseil Départemental

SOLLICITE auprès des co-financeurs une autorisation de démarrage anticipé des travaux

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT
Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com